

## DÉLIBÉRATION

### SEANCE DU 26 MARS 2026

Convocation du 21 mars

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six mars à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Marie-Christine MISSIAEN, Bruno DESANDERE, Myriam IDÉ, Yahia BOUHADAD, Sophie PIOLÉ, Bernard MICHALAK, Anne CALVARIN-POTTIER, Florent GIGOT, Gaylord RIBREAU, Yvette CARTON, Patrick LOMBE TAMBWE, Lauréna EDDARHRI-PRANLOUP, Frédéric LEFÈVRE, Marie-Angélique COQUELLE-BACQUET, Philippe PETIT, Delphine LOIR, Jean-Yves BEAUVOIS, Marie-Ange DEMARAIS

Étaient absents excusés : Pauline DUFLOS (pouvoir à M. Gaylord RIBREAU)

Étaient absents :

Mme Anne CALVARIN-POTTIER est nommée secrétaire de séance

### Désignation des membres du conseil municipal – CCAS (n°13-2026)

En raison du changement du Conseil municipal à la suite des élections du 15 mars 2026 et de son installation du 21 mars 2026, il est demandé de fixer le nombre des membres du conseil d'administration et de procéder à la désignation des représentants du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les nombre des membres devant siéger au CCAS est fixé à 14 personnes (7 membres du conseil municipal et 7 membres extérieurs au conseil municipal.

**Article 2** : Les conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS dont Mme Marie-Christine MISSIAEN est présidente de droit :

Mme Yvette CARTON  
M. Bernard MICHALAK  
Mme Marie-Angélique COQUELLE-BACQUET  
Mme Lauréna EDDARHRI-PRANLOUP

M. Jean-Yves BEAUVOIS  
Mme Marie-Ange DÉMARAIS  
Mme Delphine LOIR

Le Maire,  
**Marie-Christine MISSIAEN**

